



Procès-verbal Groupe d'Action Locale du Pays du Grand Bergeracois



Jeudi 25 mars 2010

Sur convocation du Président, M. Serge Fourcaud, le groupe d'action locale s'est réuni le jeudi 25 mars 2010 à 10h00 à la salle de l'Etendoir de Couze Saint Front.

Etaient présents :

Membres privés votants : Mmes Ginette Aguiard-Nicollet, Christiane Genier, Christine Good, Michèle Roux, MM. Benoît Guilmineau, Gérard Lallemand, Robert Vergne, Jacques Gommy, Jacques Wacquez, Alain Thibal-Maziat, Francis Dufau, Georges Barberolle, Pierre-Henri Cougnaud.

Membres publics votants : Mmes Véronique Dubeau-Valade, Bérénice Vincent, Muriel Revranché, MM. Philippe Ducène, Claude Fedou, Serge Fourcaud, Jean Lacotte, Marc Mattera, Jean-Eric Marche, Jean-Claude Castagner, Dominique Mortemousse, Patrice Masneri.

Partenaires invités : Mmes Maryline Orellana (Sous-Préfecture de Bergerac), Brigitte Marcelot (Sous-Préfecture de Bergerac), Laurence Vallée-Hans (Préfecture, Direction du Développement Local), M. Fabien Pierrot (Conseil Général de la Dordogne).

Etaient excusés :

Membres privés : Mmes Brigitte Legros, Brigitte Paganelli, Brigitte Laffont, MM. Vincent Bergeon, Abel Borde, Christian David, Christian Raucoule, Jean-Marie Vallette, Jean-Luc Delcayre.

Membres publics : Mmes Françoise Rény, Françoise Wolters, Maryse Balse, MM. Thierry Boide, Michel Couderc, Daniel Garrigue.

Partenaires invités : Mmes Béatrice Abollivier (Préfecture de la Dordogne), Françoise Couyoupetrou (DRAAF Aquitaine), Marie-Claire Lacoste (DRAAF Aquitaine).

Observateurs :

Mmes Régine Simonet (Communauté de Communes Entre Dordogne et Louyre), Myriam Evrard (Préfecture, Direction du Développement Local), Isabelle Gueunet (Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides), M. Claude Chasteret (Communauté de Communes du Pays Beaumontois).

Quorum :

- 13 privés votants (sur 24)
- 12 publics votants (sur 18)

Le double quorum étant atteint, le comité de programmation a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le Président remercie Véronique Dubeau-Valade pour la visite commentée de son village et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

I – Validation des procès-verbaux des réunions précédentes

Le Président rappelle que le procès-verbal du comité de programmation du 17 décembre était téléchargeable sur l'extranet.

À l'unanimité, le procès-verbal est validé.

II – Modification de la maquette financière et suivi financier

a) Remarques sur l'avancement du programme

Le Président rappelle que lors du comité du 17 décembre dernier, des échanges avaient eu lieu concernant la situation inquiétante de l'avancée du programme.

En effet, un manque évident de moyens humains affectés aux services de l'Etat en charge de l'instruction et de la gestion de Leader avait été souligné. En conséquence, un important retard dans la signature des conventions attributives de subventions et des paiements avait été pris. Ainsi, il a été adressé un courrier au Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Le Président poursuit en informant que la situation a évolué depuis cette date. Effectivement, des postes ont été affectés sur Leader : un au niveau régional et un au niveau départemental. De la sorte, cela a permis non seulement de rattraper le retard sur les conventions attributives mais aussi d'avoir des délais d'instruction plus raisonnables.

Laurence Vallée-Hans appuie les propos du Président en indiquant que le retard a bien été rattrapé et que le programme Leader était en phase d'atteindre un « rythme de croisière ».

Toutefois, aujourd'hui, aucune subvention n'a pu être versée mais les premières demandes sont en cours de traitement, ce qui est encourageant.

Enfin, sur ce point, le Président précise que le GAL du Grand Bergeracois rencontre la DRAAF le 6 avril prochain à Périgueux. Ces questions seront donc abordées.

b) Suivi financier du programme

Le Président laisse la parole à Youenn Huon pour présenter cette partie.

Youenn Huon indique que les tableaux figuraient dans le dossier de séance.

Il poursuit sur le fait qu'il existe deux méthodes de présenter le suivi du programme. Soit, selon les dispositifs des fonds européens avec leur nomenclature particulière, soit selon les fiches-actions du programme, donc selon les objectifs du GAL.

Youenn Huon précise que le GAL a l'obligation de présenter l'avancement au moins par dispositif. Mais que, toutefois, il serait peut-être plus clair de discuter de l'avancement par fiches-actions puisque c'est à partir de ces dernières que les projets sont montés.

Globalement, avant ce comité, 261 000 € de fonds européens ont été programmés, soit environ 17 % de l'enveloppe du GAL. Or, ce taux varie considérablement d'un dispositif européen à une autre : de 0 à 58 %. De même, il varie d'une fiche-action à une autre : de 6 à 56 %. Ces variations s'expliquent en partie par le fait que, lors de l'instruction, l'affectation d'un projet à l'un ou à l'autre des dispositifs n'est pas celle imaginée en début de programme. C'est pour cela qu'il est proposé aujourd'hui de modifier la maquette financière du programme.

c) Modification de la maquette

Youenn Huon indique qu'il est proposé :

- d'augmenter la dotation des dispositifs suivants : 331 « Formation et information » de 60 000 € et 323E « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel » de 60 000 €, d'une part ;

- d'autre part, d'équilibrer la maquette en diminuant le montant du dispositif 321 « Services de base pour l'économie et la population rurale » de 120 000 €. Ce dispositif étant celui qui avait été le plus largement doté au départ, cela ne remet pas en cause le financement de nouveaux projets.

Ces modifications sont reportées par fiches-actions, selon qu'elles sont concernées par ces dispositifs ou non, au prorata, mais n'ont qu'une valeur indicative.

À l'unanimité, les modifications de la maquette sont validées.

III – Projets présentés pour avis d'opportunité simple

1. Commune d'Eymet

Dossier : Etude pour une réflexion globale d'aménagement de la Bastide d'Eymet

Fiche action : 6 – Améliorer l'accès et la qualité des services à la population

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Jean Lacotte informe que Jérôme Bétaille, Maire d'Eymet, lui a indiqué qu'il s'en remettait aux services du GAL pour présenter son projet.

Youenn Huon prend la parole afin de présenter ce projet.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur des bastides, la commune d'Eymet a engagé une réflexion pour un projet global de développement économique et de valorisation de son patrimoine. De la sorte, elle souhaite réaliser une étude destinée à définir les pistes de développement pour les dix prochaines années. L'étude va porter sur l'attractivité du bourg-centre au sein d'un bassin de vie intercommunal. Des questions économiques, touchant l'accès aux services, l'habitat, la qualité du cadre de vie seront abordées, notamment.

Gérard Lallemand complète en indiquant que la question de l'action culturelle est également prise en compte.

Georges Barberolle s'inquiète de la redondance de l'aide demandée, avec la décision du Conseil Municipal d'Eymet. Il se demande si cet aspect est pris en compte lors du montage du dossier.

Youenn Huon indique que ce dossier n'est aucunement redondant dans la mesure où il est cofinancé par le Conseil Régional Aquitaine et par le FEADER.

Jean Lacotte ajoute que la bastide d'Eymet présente des spécificités mais que le travail fait sur ce projet a pour but d'être repris par les communes environnantes.

Gérard Lallemand souligne que la démarche touche en effet bien plus que la commune d'Eymet.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet.

2. Commune de Sigoulès

Dossier : Extension du Pôle Petite Enfance de Sigoulès

Fiche action : 6 – Améliorer l'accès et la qualité des services à la population

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Annick Chassaigne, élue de la commune de Sigoulès, présente le projet.

Elle explique que la micro-crèche de Sigoulès a ouvert en septembre 2009 à la suite d'un diagnostic mené sur le territoire qui a fait apparaître le constat suivant : il existe une réelle absence de structure d'accueil de la petite enfance sur le territoire. Ainsi, forte de son attractivité, la commune souhaite étendre son équipement en aménageant une salle d'activités afin de mieux recevoir les nourrissons.

Annick Chassaigne énonce qu'aujourd'hui neuf places seulement sont à la disposition des familles.

Philippe Ducène souligne que la petite enfance a de réels besoins. Il rappelle qu'il existe des exigences en matière de jeunesse et de sports et qu'un schéma d'accueil devrait être mis en place car une concurrence a lieu entre les différents prestataires de services. Il souligne que le projet est tout à fait intéressant dans sa globalité mais qu'une structuration serait appréciée.

Annick Chassaigne répond qu'une rencontre avec des acteurs de la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre, Mme Chabaud et M. Terreaux, a eu lieu dans le but de répartir sur le Sud Bergeracois ce type de structure.

Claude Fedou intervient en précisant qu'en milieu rural, effectivement, une mini-crèche peut répondre à des besoins. Toutefois, il indique aussi la possibilité de regrouper des assistantes maternelles agréées afin de répondre à des besoins d'accueil à domicile (crèche familiale).

En tant que président de la commission « services » du Pays du Grand Bergeracois, il informe que cette commission travaille sur ce type d'activités. Ce travail commence à peine, car la commission a surtout abordé le thème des personnes âgées jusqu'ici.

Le Président reprend sur plusieurs points. D'abord, il note qu'une convention entre la CAF et la collectivité a été signée. Ensuite, il précise qu'il serait judicieux d'élaborer une étude sur l'offre de services car la population a des besoins en forte évolution. Il serait donc avisé de démarrer cette étude au niveau du Pays, qui apparaît comme l'échelle légitime, en y impliquant les acteurs locaux. Une étude globale est en train de se dessiner puisqu'une volonté forte existe de travailler aussi sur les services sportifs et culturels.

Bérénice Vincent s'interroge sur le réseau d'assistantes maternelles, d'une part, et sur le cahier des charges des travaux qui vont être réalisés (choix des matériaux...), d'autre part.

Annick Chassaigne répond que le comité de pilotage de la crèche est bien constitué d'assistantes maternelles. En ce qui concerne les travaux, la toxicité des produits a été prise en compte et le cahier des charges a été réalisé en ce sens. L'extension va être réalisée dans une salle séparée de l'actuelle micro-crèche.

Dominique Mortemousque salue le travail fait par la commune de Sigoulès et Philippe Ducène souligne que ce projet soulève des questions de fond intéressantes.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet.

3. Communauté de Communes Entre Dordogne et Louyre

Dossier : Les artistes de nos villages

Fiche action : 5 – Créer du lien social par la culture, le sport et les loisirs

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Franck Carrée, agent de développement de la Communauté de Communes Entre Dordogne et Louyre, présente ce projet

Il consiste en l'organisation d'une manifestation culturelle sur la thématique « la terre nourricière » proposant notamment une action de médiation à l'art envers des personnes handicapées (résidents des Papillons Blancs et du Foyer pour Sourds-Aveugles de La Peyrouse). Cette manifestation va permettre de s'appuyer sur la culture afin de faire se rencontrer la population : jeunes et personnes âgées, nouveaux arrivants... Cette initiative va permettre aux habitants de mieux se connaître et de tisser des liens sociaux avec les artistes plasticiens.

Régine Simonet, élue au sein de la Communauté de Communes, complète la présentation de Franck Carrée.

Christine Good s'inquiète du fait que les artistes professionnels ne soient pas rémunérés.

Bérénice Vincent appuie la requête de Christine Good en mettant en avant la défense de l'emploi et de fait, la rémunération des artistes.

Philippe Ducène, quant à lui, prend l'exemple des artistes peintres professionnels qui sont rémunérés lorsqu'ils exposent.

Le Président propose de reprendre le projet et de prévoir une rémunération pour les artistes professionnels.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet avec la recommandation suivante :

- inclure une rémunération pour les artistes professionnels, correspondant au droit de présentation publique.

4. Association Les Rives de l'Art

Dossier : Ephémères 2010, l'art contemporain pour créer du lien social

Fiche action : 1 – Communiquer pour connaître les ressources et créer du lien social entre les habitants

Dispositif n° 323E du Plan de Développement Rural Hexagonal

Annie Wolff, Présidente de l'Association, présente son projet.

La problématique du projet est : comment l'art contemporain peut créer du lien social et offrir aux habitants de la moyenne vallée de la Dordogne un nouveau regard sur la qualité de leur patrimoine. Ainsi, en août et septembre 2010, dans 4 villages, 6 artistes vont proposer, dans l'espace public, des œuvres contemporaines en lien avec le patrimoine local. Ce parcours sera mis en place en collaboration avec les communes et les associations des secteurs de Lalinde et Le Buisson pour donner à cette manifestation artistique une dimension humaine et relationnelle.

Philippe Ducène encourage ce projet, qu'il trouve particulièrement bien structuré et organisé.

Christiane Genier s'interroge sur le poste des frais de déplacements. En effet, dans Leader +, les déplacements d'intervenants extérieurs n'étaient pas éligibles.

Youenn Huon répond que le GAL porte un nouveau programme. Ces frais de déplacements sont désormais éligibles.

Christine Good s'inquiète de savoir si l'aide du FEADER doit être dégressive compte tenu du fait que cette association a bénéficié auparavant des fonds européens.

Youenn Huon indique que la part du FEADER représente 39 % du coût total du projet et est donc dégressive par rapport à 2009.

Laurence Vallée-Hans recommande d'utiliser les fonds européens pour des démarches innovantes même si Leader est dégressif d'une année sur l'autre. La mise en avant de l'innovation doit être privilégiée.

Youenn Huon répond que la caractéristique innovante des projets figure bien dans les critères de sélection du programme et qu'il revient au comité de programmation du GAL de décider de l'opportunité d'un projet en fonction de ce critère.

Véronique Dubeau-Valade appuie le projet en informant que ce dernier est bien différent de celui réalisé l'année passée, par sa méthode.

Le Président estime que, par conséquent, ce projet montre bien une innovation.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet.

5. Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides

Dossier : Développement des Métiers d'Art – 2^{ème} année

Fiche action : 3 – Création, mise en réseau et transmission d'entreprises

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Isabelle Gueunet, animatrice du réseau de l'Agence de Développement Touristique, présente son projet.

En 2009, la Communauté de Communes du Pays Beaumontois a recruté une animatrice afin d'animer le réseau des artisans d'art sur le territoire du Pays des Bastides. De la sorte, des actions collectives ont été menées : l'organisation du 1^{er} salon Métiers et Arts, la commercialisation de nouveaux produits touristiques et des actions de promotion des métiers à l'aide de fiches pédagogiques.

Pour 2010, l'animation de ce réseau d'artisans d'art sera portée par l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides afin d'étendre le périmètre d'intervention. Les nouvelles actions prévues sont : la réalisation d'un site Internet, la création d'un Abécédaire et l'organisation d'une exposition itinérante, l'édition d'un dépliant promouvant les produits touristiques et le site et la création d'un produit pédagogique.

Dominique Mortemousque souligne que ce projet est à la fois utile et audacieux. Il s'inscrit dans la réponse aux mutations du monde rural et à l'arrivée de nouvelles entreprises, qu'il convient d'insérer sur le territoire afin qu'elles s'y maintiennent.

Robert Vergne ajoute que ce type de projet est important pour structurer le territoire.

Claude Chastenot met en avant que ce projet peut être porteur pour l'économie et les emplois locaux.

Bérénice Vincent déplore le fait que les collèges et lycées ne soient pas associés au projet. Il y aurait là un volet intéressant à explorer.

Jean-Claude Castagner s'interroge sur le montant de la participation des cofinanceurs.

Le Président répond que les montants des cofinanceurs peuvent être amenés à évoluer entre l'avis d'opportunité et la programmation.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet.

6. Association « Théâtre de la Gargouille »

Dossier : Semaine événementielle, théâtre sous chapiteau

Fiche action : 5 – Créer du lien social par la culture, le sport et les loisirs

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Christine Good, directrice de l'Association « Théâtre de la Gargouille », présente son projet.

Cela consiste en l'organisation de semaines événementielles itinérantes au travers de l'installation d'un chapiteau au cœur de communes rurales. Des ateliers mobilisant habitants, spectacles professionnels et associations culturelles locales vont se côtoyer au cours d'une semaine d'action culturelle. Ce projet sera étendu sur 2011 et 2012 avec le chapiteau acquis et aménagé par la Gargouille. Pour 2010, les semaines événementielles auront lieu à l'automne mais elle précise que les lieux ne sont pas encore précisément déterminés. Il s'agit en effet de trouver la bonne articulation avec le projet culturel de territoire « Grain d'Automne ».

Laurence Vallée-Hans s'inquiète du caractère innovant sur les 3 ans. En effet, elle attire l'attention du GAL sur le fait que les services de l'Etat sont soumis à des consignes précises et que le caractère innovant devra être démontré chaque année.

Youenn Huon complète en précisant que ce projet va monter en puissance sur les trois ans, à la fois par un nombre croissant de semaines organisées, mais également par la part croissante dédiée aux initiatives d'associations et partenaires locaux, qui s'approprient la démarche. Il indique que ce schéma est prévu dans la convention entre le GAL et l'Etat, encadrant notre programme.

Laurence Vallée-Hans souligne que la convention est elle-même soumise au Plan de Développement Rural Hexagonal et à ses exigences.

Christine Good répond que le côté « artistique » du projet va effectivement évoluer afin d'intégrer encore davantage les partenaires locaux et la population.

Gérard Lallemand acquiesce en ce sens.

Enfin, le Président résume en précisant que le projet doit et va évoluer sur les 3 ans. Il souligne aussi le fait que le projet va développer du partenariat dans le monde artistique.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet.

7. Commune du Buisson de Cadouin

Dossier : Etude de faisabilité économique et culturelle – Pôle Culturel du Buisson

Fiche action : 1 – Communiquer pour connaître les ressources et créer du lien entre les habitants

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Youenn Huon excuse les élus de la commune du Buisson, absents du fait de la visite du Sous-Préfet, et présente le projet.

La commune du Buisson de Cadouin gère actuellement deux équipements culturels, le Cinéma Lux et la bibliothèque/médiathèque, sur une « zone de chalandise » s'étendant sur huit cantons. Elle souhaite consolider et développer son offre en créant, dans la continuité du cinéma, un nouveau bâtiment qui regrouperait une bibliothèque/médiathèque, une salle de spectacles et une salle d'exposition. Il est souhaité que la zone de chalandise de ce futur pôle culturel s'étende sur les 8 cantons, voire au-delà. Ainsi, une étude de faisabilité culturelle et économique est indispensable pour mieux définir le projet et le construire en fonction des besoins locaux.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet.

8. Association Pays du Grand Bergeracois

Dossier : Pôle de Ressources Numériques 2010

Fiche action : 6 – Améliorer l'accès et la qualité des services à la population

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Philippe Ducène présente le projet.

Le Pôle de Ressources Numériques est un dispositif visant à développer les usages citoyens d'Internet, c'est-à-dire les relations entre collectivités et administrés.

Il s'appuie sur le site Internet et l'équipe technique d'animation du Pays du Grand Bergeracois.

Il est prévu pour le programme d'actions 2010 :

- le développement de téléprocédures pour les collectivités : acquisition de téléformulaires et de la procédure ACTES ;
- le développement du site institutionnel afin d'offrir de nouveaux services locaux,
- 3 sessions de formation aux outils numériques pour les élus et leurs personnels.
- des réflexions pour l'utilisation de Systèmes d'Information Géographique, en relation avec le projet PIGMA.

Philippe Ducène souligne que les communes ont de réelles difficultés d'utilisation d'Internet. De plus, il précise que la dématérialisation via ACTES peut compter jusqu'à 50 collectivités.

Il ajoute que ce projet a été approuvé par la Commission TIC du Pays le 18 mars dernier.

A l'unanimité, un avis de principe favorable est apporté à ce projet.

IV – Projets présentés pour avis d’opportunité simple et programmation

9. Association Agriculture et Tourisme

Dossier : Au fil des fermes en Pays du Grand Bergeracois et du Périgord Vert (2^{ème} tranche)

Fiche action : 8 – Coopération

Dispositif n° 421 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Robert Vergne, président de l'Association Agriculture et Tourisme, présente son projet.

Le projet a pour objectif de développer des circuits courts locaux, de relocaliser la consommation de produits et de services issus de la ferme et de favoriser des animations collectives. Ce projet va permettre aux agriculteurs des deux territoires de s'organiser afin de développer et de promouvoir ensemble leurs activités de services, de loisirs à la ferme et de vente directe auprès des populations. Forte du bilan des actions menées en 2008-2009, l'association présente la seconde partie du projet de 2010 à 2011.

Christiane Genier demande où seront localisées les boutiques collectives dont il est question dans le projet.

Robert Vergne répond que plusieurs boutiques existent, notamment à Lamonzie Saint Martin et Siorac, ou pourront émerger.

Le Président souligne qu'il s'agit là d'un projet qui vit et évolue dans le temps.

Le Président rappelle que ce dossier a reçu un avis réglementaire favorable de la DRAAF Aquitaine.

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 19 559,67 €, sous réserve de l'obtention des cofinancements 2010. Les contreparties de 2011 seront jointes en temps voulu.

10. Communauté de Communes du Pays de Villamblard

Dossier : Etude de faisabilité pour la création et l'ouverture au public d'un conservatoire de variétés anciennes de fraisiers et châtaigniers

Fiche action : 1 – Communiquer pour connaître les ressources et créer du lien

Dispositif n° 323D du Plan de Développement Rural Hexagonal

Claude Fedou, vice-président et maire de Douville, présente ce projet.

La commune de Douville accueille plusieurs centres de recherche et d'expérimentation agricole. Parmi eux, le CIREA, en matière d'arboriculture, et le CIREF, pour le fraisculture. Ces centres permettent un transfert immédiat des connaissances auprès des producteurs du département, les deux filières constituant un secteur de poids dans l'économie.

Les partenaires souhaitent établir un projet faisant du site de Douville une référence en matière d'intelligence verte pour la fraise et la châtaigne. Pour cela, ils souhaitent travailler sur les projets suivants :

- la création d'un conservatoire périgourdin de la fraise et de la châtaigne,
- le projet d'ouverture au grand public du site de Douville.

Ces projets ne pourront aboutir qu'après une étude de faisabilité technique, économique, environnementale et juridique.

Il propose, de plus, d'accueillir, sur le site, le prochain comité du GAL.

Le Président précise que ce dossier a reçu un avis réglementaire favorable de la Préfecture sous réserve de l'engagement du Conseil Général, dans la mesure où le projet porté par la communauté de communes est bien distinct du travail de diffusion des connaissances techniques auprès des producteurs (partie qui relèverait d'autres financements).

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 16 654 €.

V – Programmations

11. Association de Développement des Savoir-Faire Locaux (ADSL)

Dossier : Entreprises et Territoire

Fiche action : 3 – Création, mise en réseau et transmission d'entreprises

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président rappelle que ce projet a été examiné pour opportunité par le comité du 17 septembre 2009 et a reçu un avis réglementaire favorable de la Préfecture de la Dordogne.

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 11 898,70 €.

12. Association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme »

Dossier : Les mares, un patrimoine menacé à restaurer (chantier international)

Fiche action : 2 – Gérer les ressources et les paysages pour un Pays attractif

Dispositif n° 323D du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président rappelle que ce projet a été examiné pour opportunité par le comité du 17 septembre 2009 et a reçu un avis réglementaire favorable de la Préfecture de la Dordogne.

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 3 862,45 €.

13. CGPME de la Dordogne

Dossier : Prise en compte des travailleurs âgés dans les PME du Bergeracois

Fiche action : 4 – Le travail, source d'intégration sociale

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président rappelle que ce projet a été examiné pour opportunité par le comité du 17 décembre 2009 et a reçu un avis réglementaire favorable de la Préfecture de la Dordogne.

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 25 369,19 €.

14. Association Pays du Grand Bergeracois

Dossier : Etude de faisabilité économique et technique d'un centre d'affaires

Fiche action : 3– Création, mise en réseau et transmission d'entreprises

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président rappelle que ce projet a été examiné pour opportunité par le comité du 17 décembre 2009 et a reçu un avis réglementaire favorable de la Préfecture de la Dordogne.

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 16 500 €.

15. Association « Question de Culture »

Dossier : Parcours de formation aux métiers porteurs, par un chantier d'insertion coordonné

Dispositif n° 331 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président annonce que ce projet a reçu un avis réglementaire défavorable de la DRAAF. En effet, ce projet serait plutôt à déposer auprès du FSE (Fonds Social Européen). Les services du GAL ont eu cet avis le 22 mars 2010 et n'ont pas encore eu la confirmation d'un financement par le FSE.

Ce dossier est ajourné pour le motif suivant : l'instruction préalable au titre du FSE doit être réalisée.

16. Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Dossier : Création et développement d'un réseau de fermes ouvertes

Fiche action : 8– Coopération

Dispositif n° 421 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président rappelle que ce projet a été examiné pour opportunité par le comité du 11 juin 2009 et a reçu un avis règlementaire favorable de la DRAAF.

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 9 263,35 €.

17. Communauté de Communes du Bassin Lindois

Dossier : Parcours d'interprétation du patrimoine à Lalinde et Couze

Fiche action : 1– Communiquer pour connaître les ressources et créer du lien

Dispositif n° 323E du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président rappelle que ce projet a été examiné pour opportunité par le comité du 17 septembre 2009 et les recommandations suivantes ont été émises :

- utiliser du papier recyclé pour les éditions,
- respecter une cohérence avec les actions des territoires voisins,
- faire figurer sur les panneaux de signalisation un résumé en langue occitane.

La Communauté de communes a attesté par courrier qu'elle suivrait ces recommandations.

A l'unanimité, l'opération est programmée avec une subvention Leader de 22 220 €.

VI – Déprogrammations

18. Association « Pour les Enfants du Pays de Beleyrne »

Dossier : Enfants en scène, ateliers de création de spectacles

Fiche action : 5– Créer du lien social par la culture, le sport et les loisirs

Dispositif n° 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal

Le Président explique que le porteur de projet a obtenu d'autres financements et renonce à la subvention Leader de 1 955,56 € programmée lors du comité du 3 juillet 2009.

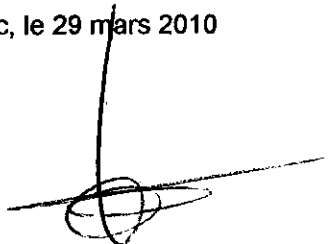
A l'unanimité, l'opération est déprogrammée pour un montant Leader de 1 955,56 €.

VII – Projets en cours d'élaboration

Le Président indique qu'une liste des projets, venant juste d'être déposés, est diffusée à titre d'information.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Fait à Bergerac, le 29 mars 2010



Serge FOURCAUD
Président du Pays du Grand Bergeracois